
Date de Convocation

16/01/2023

Date d’Affichage

17/01/2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice 18

Présents 11

Votants 16

OBJET :

**Adhésion à la centrale
d’achat de la Fibre
Numérique 59 62**

L’an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Michel
DUPONT

Etaient présents : Michel DUPONT, Hélène FOUACHE, Olivier
DUBREUCQ, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE,
Olivier TYTGAT, Emilie VANDERBAUWEDE, Anne DAMIE,
Rénald DUREUX, Aurore PENNORS

Absents ayant donné procuration : Anne SEILLE, Xavier
GIRARD, Jean-Michel HAVEZ, Valérie DEVENDEVILLE,
Emmanuelle AUMARD

Absents excusés : Philippe LAQUAY-PINSET, Amandine TEYS
Secrétaire de séance : Aurore PENNORS

La commune d’Ennevelin porte le projet de développer un
système de vidéoprotection qui couvrirait l’ensemble des axes
d’accès au territoire, en partenariat avec les communes
voisines, ainsi que le centre bourg. Dans ce cadre elle a
entrepris des démarches de consultation en vue de mettre en
œuvre les marchés publics nécessaires et les mieux adaptés à
ses besoins.

De son côté le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique
(La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à
destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi
que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses
compétences en matière de Numérique. Ces services
privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le
Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à
financer, car il permet le développement d’infrastructures de
qualité, sécurisées et pérennes. Pour ce faire le Syndicat mixte
s’est constitué en centrale d’achats en janvier 2022, qui
pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui
prévoit d’offrir des services, prestations et fournitures dans les
domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités
(« Pack Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications
électroniques.

Le Syndicat mixte a par ailleurs lancé l’expérimentation d’un
réseau public LoRa pour l’Internet des Objets.

L’adhésion à la centrale d’achats permettra de bénéficier de
ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de
consultation, en profitant des marchés qu’elle aura passés.
L’acheteur qui a recours à une centrale d’achats est réputé
avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en
concurrence pour les opérations de passation et d’exécution
qu’il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d’achats, qui couvre les
Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l’économie
d’échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de
bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la commune d'Ennevelin en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : DECIDE de l'adhésion de la commune d'Ennevelin à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique (au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir en matière de prestations de vidéoprotection, entre autres).

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette adhésion, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats.

Fait et délibéré à Ennevelin, le 24 janvier 2023,
Le Maire,
Michel DUPONT

Secrétaire de séance
Aurore PENNORS

